

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1643

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

847 668 647 RCS Lyon.

IDH.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 2948781.00 EUR.

Adresse : 20, Rue De la Villette, 69003 Lyon.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : IDH SAS au capital de 2.948.781 € Siège : 20 rue de la Villette – 69003 Lyon 847 668 647 RCS Lyon IDP SAS au capital de 4.749.690 euros Siège : 20 rue de la Villette – 69003 Lyon 894 810 696 RCS Lyon AVIS DE PROJET DE FUSION Suivant assp en date du 18.05.22, IDH et IDP ont établi le projet de fusion par absorption de IDH par IDP. IDH ferait apport à IDP de la totalité de son actif, soit 5.829.203 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1.301.285 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 4.527.918 €. IDH étant détenue intégralement par IDP, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun rapport d'échange n'a été déterminé et la fusion n'aura pas à être approuvée par l'associée unique de IDH et l'assemblée générale de IDP. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01.01.22 au plan comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par IDH depuis le 01.01.22 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par IDP. IDH sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de IDP et ceux de IDH dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 c.com, soit 30 jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 c.com, le projet de fusion a été déposé pour IDH et IDP au GTC de Lyon le 19.05.22..